

CONSEIL DU **8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION**

(Mandature 2020-2026)  
-----

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

Le **mardi 17 septembre 2024 à 19h**, les membres du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, le **9 septembre 2024**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites sur le panneau de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

**Membres présents :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE  
M. Grégoire GAUGER  
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER  
M. Jean-Pascal HESSE  
Mme Virginie KRIKORIAN (pouvoir à M. GAUGER jusqu'à son arrivée)  
M. André TILLOY  
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS  
M. Vincent BALADI  
Mme Martine GUICHARD  
M. Jean-Louis BARTHELÉMY  
Mme Athénaïs MICHEL  
Mme Sophie SEGOND  
Mme Catherine LECUYER

LE MAIRE



**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Ordre du jour**

**08 2024 13**

Désignation du secrétaire de séance

**V08 2024 11**

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement relatif à un hommage à François Lebel dans l'espace public du 8<sup>ème</sup> arrondissement

**08 2024 16**

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2024 DDCT 161, DDCT 168, DVD 110

**08 2024 14**

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement du 11 juin 2024

**2024 DAC 337**

Subventions de 324.475 euros et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens

**2024 DLH 148**

Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation 43-45 rue de Laborde d'un programme de création de 10 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (968 000 euros)

**2024 DDCT 134**

États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025

**2024 DDCT 135**

États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025

**2024 DDCT 136**

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025

**08 2024 15**

Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8<sup>ème</sup> a la charge

**2024 DDCT 161**

Subventions de 94 650€ à 14 associations, au titre de l'appel à projets « Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits au Théâtre de la Concorde » à Paris 8<sup>ème</sup> arrondissement et conventions d'objectifs

**2024 DDCT 167**

Grille tarifaire du droit d'entrée des ateliers, conférences et spectacles du Théâtre de la Concorde – Espace Cardin

**2024 DDCT 168**

Théâtre de la Concorde – Espace Cardin - Convention de partenariat avec le journal le Nouvel Obs et convention de partenariat avec l'institut Rafael, Maison de l'après cancer

**2024 DAE 6**

Subventions de 500.000 euros, avance remboursable (500.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

**2024 DAE 123**

Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**2024 DAE 158**

Salon d'art contemporain et de design et Salon d'automne sur l'avenue des Champs Élysées du jeudi 17 octobre 2024 au dimanche 27 octobre 2024 - Convention de partenariat et tarification

**2024 DAE 262**

Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants

**2024 DFPE 134**

Subventions de 87 761 euros et conventions avec l'association « ABC Puériculture » (16<sup>e</sup>) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour trois établissements d'accueil du jeune enfant

**2024 DASCO 34**

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros)

**2024 DASCO 35**

Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)

**2024 DASCO 36**

Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros)

**2024 DASCO 56**

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

**2024 DASCO 88**

Conventions et subventions associées (24 914 euros) pour la mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité sur le dispositif des ateliers du samedi matin

**2024 DASCO 138**

Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

**2024 DEVE 74**

Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024)

**2024 DVD 110**

Stationnement de surface – mesures d'ajustement

**V08 2024 13**

Vœu de Mme LECUYER pour que le Conseil de Paris dénomme une voie publique du 8<sup>ème</sup> arrondissement en hommage à François LEBEL, ancien Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement

**V08 2024 12**

Vœu de Mme LECUYER pour que la Ville de Paris participe pleinement au cofinancement du plan "un métro pour tous" proposé par la Présidente de la Région Île-de-France

**Q08 2024 05**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement sur le rôle de médiation que la mairie compte jouer pour rassurer les riverains du futur centre d'hébergement Emmaüs au 16 rue Alfred de Vigny

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

Délibération n° 08/24/68

**Objet : 08 2024 13**

**Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE**

**A L'UNANIMITE** des présents, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement nomme **M. Grégoire GAUGER** secrétaire de séance

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

Délibération n° 08/24/69

**Objet : V08 2024 11**

**Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8ème arrondissement relatif à un hommage à François Lebel dans l'espace public du 8<sup>ème</sup> arrondissement**

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE

-----

**Le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que François Lebel, né le 15 octobre 1943 à Paris, s'est éteint le 22 août 2024 à Paris, une cérémonie religieuse a été célébrée en l'église Saint-Augustin le 28 août 2024 ;

Considérant que François Lebel a été Conseiller de Paris de 1977 à 2014, maire du 8<sup>e</sup> arrondissement de 1983 à 2014, puis Conseiller d'arrondissement de 2014 à 2020 ;

Considérant qu'il aura ainsi été, 43 ans durant, élu pour représenter les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement et s'attacha à en défendre les intérêts ;

Considérant que François Lebel s'est vu conférer le titre de maire honoraire en 2014 et a été nommé au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur lors de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2004, pour ses 34 ans d'activités professionnelles, de services militaires et de fonctions électives ;

Considérant qu'il est de tradition de rendre hommage à l'engagement politique des anciens maires d'arrondissement en associant leur nom à un espace public de l'arrondissement ;

Considérant qu'il conviendra de retenir un lieu en accord avec sa famille ;

Sur proposition de Jeanne d'Hauteserre et des élus du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

**Émet le vœu :**

**• Que la Ville de Paris rende hommage à François Lebel en attribuant son nom à un espace public du 8<sup>e</sup> arrondissement**

**ARTICLE UNIQUE**

**A L'UNANIMITE (12 voix), le Conseil d'arrondissement adopte le vœu**

Abstention de Mme MICHEL

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
-----

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 08/24/70**

**Objet : 08 2024 16**

**Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2024  
DDCT 161, DDCT 168 et DVD 110**

Avis du conseil d'arrondissement ;

Vu Les articles L. 2121-12 et L.2511-10 du Code général des collectivités  
territoriales ;

Sur proposition de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement adopte la  
procédure d'urgence pour les projets de délibérations 2024 DDCT 161, DDCT  
168 et DVD 110, soumis pour avis au conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement du 17  
septembre 2024, qui n'ont pas pu être inscrits à l'ordre du jour initial, dans le  
délai de 5 jours francs avant la tenue de la séance

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

**Délibération n° 08/24/71**

**Objet : 08 2024 14**

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 11 juin 2024**

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) ;

Le compte rendu de la séance du 11 juin 2024 étant soumis au vote, Madame le Maire ayant demandé s'il y a des observations ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE**

Le compte rendu de la séance du 11 juin 2024 est **APPROUVE À L'UNANIMITE (13 voix)**

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 08/24/72**

**Objet : 2024 DAC 337**

**Subventions de 324.475 euros et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de signer des conventions afin d'attribuer des subventions d'investissement de 324.475 euros à 6 établissements cinématographiques parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 324.475 euros et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 08/24/73**

**Objet : 2024 DLH 148**

**Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation 43-45 rue de Laborde d'un programme de création de 10 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (968 000 euros)**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2021 DLH 439 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 approuvant la réalisation par Paris Habitat d'un programme de création de 10 logements sociaux (6 PLA I et 4 PLUS) et 8 logements intermédiaires au 43-45 rue de Laborde ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'accorder une subvention complémentaire à Paris Habitat en vue du financement du programme de création de 10 logements (6 PLA I et 4 PLUS) au 43-45 rue de Laborde ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation 43-45 rue de Laborde d'un programme de création de 10 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (968 000 euros)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

Délibération n° 08/24/74

**Objet : 2024 DDCT 134**

**États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de déterminer, au titre de l'exercice 2025, les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Arrivée de Mme KRIKORIAN ;

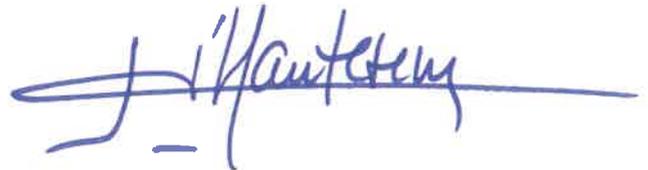
**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025

Abstention de Mme LECUYER

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 08/24/75**

**Objet : 2024 DDCT 135**  
**États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de déterminer, au titre de l'exercice 2025, les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025

Abstention de Mme LECUYER

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 08/24/76**

**Objet : 2024 DDCT 136**  
**Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande au titre de l'exercice 2025, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 08/24/77**

**Objet : 08 2024 15**

**Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8<sup>ème</sup> a la charge**

Le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du conseil de Paris (2024 DDCT 136) concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement a la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

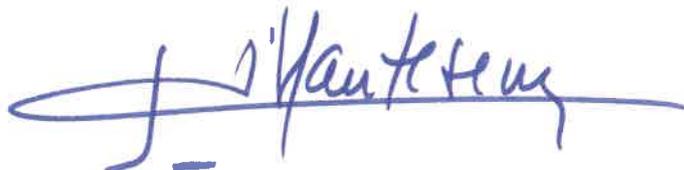
### **DELIBERE**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement adopte le projet de délibération relatif à l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8<sup>ème</sup> a la charge

**ARTICLE 1** : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste annexée ci-jointe

**ARTICLE 2** : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement a la charge est abrogé

LE MAIRE



**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 08/24/77 (suite)**

EQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ INSCRITS A L'INVENTAIRE 2025					48	
					Equip.	
<b>MA 08</b>			<b>48 Equipements de proximité</b>			
MA 08	DAC	13111	Bibliothèque	Bibliothèque Agustina Bessa-Luis	17ter, avenue Beaucour	3118
MA 08	DAC	13112	Médiathèque	Bibliothèque municipale Jean d'Ormesson	3, rue de Liebonne	3154
MA 08	DAC	13011	Conservatoire	Conservatoire municipal Camille Saint-Saëns	206, rue du Faubourg Saint-Honoré	3189
MA 08	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 12 rue de la Bienfaisance	12, rue de la Bienfaisance	564
MA 08	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 16 rue Roquépine	16, rue Roquépine	603
MA 08	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 7 rue de Moscou	7, rue de Moscou	808
MA 08	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 12bis rue de la Bienfaisance	12bis, rue de la Bienfaisance	891
MA 08	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 13 rue de Surenne	18, rue de Surenne	947
MA 08	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 4 rue de Florence	4, rue de Florence	1028
MA 08	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente 10 rue Paul Baudry	10, rue Paul Baudry	1181
MA 08	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente Besujon - accès maternelle	15, rue de Monceau	1188
MA 08	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente 8 rue Robert Estienne	8, rue Robert Estienne	1219
MA 08	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente Besujon - accès élémentaire	2, allée Louis de Funès	9794
MA 08	DDCT	17231	Mairie d'arrondissement	Mairie d'arrondissement	3, rue de Liebonne	4046
MA 08	DDCT	17237	Maison des associations, locaux associatifs	Maison de la Vie associative et citoyenne du 8ème arrdt. (fusion avec la MNAC DT rompue)	28, rue Laure Diebold	8588
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardin de la mairie du 8ème arrdt.	3, rue de Liebonne	3339
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Promenade du cours Albert 1 <sup>er</sup>	5, cours Albert 1 <sup>er</sup>	3444
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	19, cours la Reine	3445
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	29, rue Pasquier	3636
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	12, rue de Laborde	3640
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardin Teresa Torres - Levin	7, rue Laure Diebold	10684
MA 08	DEVE	15229	Jardinier décoratif	Jardinier aux abords du passage souterrain de l'Alms	4, place de l'Alms	3720
MA 08	DEVE	15229	Jardinier décoratif	Jardinier du cheval de Saint-Philippe-du-Roule	4, avenue Myron Herrick	3759
MA 08	DEVE	15229	Jardinier décoratif	Jardinier de la place de la Reine Astrid	1, place de la Reine Astrid	3771
MA 08	DEVE	15211	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Décoration de la place François 1 <sup>er</sup>	4V, place François 1 <sup>er</sup>	7218
MA 08	DEVE	15211	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières du rond point de la place de l'Europe	2, place de l'Europe	7220
MA 08	DEVE	15211	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 28 rue du général Foy	28, rue du général Foy	9580
MA 08	DEVE	15211	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 7 allée Louis de Funès	7, allée Louis de Funès	10243
MA 08	DEVE	15211	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la place de la Madeleine	3V, place de la Madeleine	11674
MA 08	DEVE	15211	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières RAE de la rue de la Bienfaisance (rue avec des écoles)	1, rue de la Bienfaisance	12015
MA 08	DEVE	15211	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières RAE de la rue de Florence (rue avec des écoles)	4, rue de Florence	12214
MA 08	DEVE	15211	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières RAE de la rue de Moscou (rue avec des écoles)	7, rue de Moscou	12215
MA 08	DEVE	15211	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue Joseph Sanaboëuf	1, rue Joseph Sanaboëuf	12216
MA 08	DEVE	15211	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue de Monceau	43, rue de Monceau	12217
MA 08	DEVE	15211	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières EVQ du parvis de l'église Saint-Augustin	14, place Saint-Augustin	12794
MA 08	DEVE	15211	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières RAE de la rue Robert Estienne	2, rue Robert Estienne	12796
MA 08	DEVE	15211	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières Saint-Philippe du Roule	11, rue de Courcelles	7219
MA 08	DEVE	15211	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la place de Narvik	1, place de Narvik	12218
MA 08	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 5 rue Maleville	5, rue Maleville	2206
MA 08	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 9 rue de la Pépinière - art.26 (ex-art.30 œuvre Croix-Saint-Simon)	9, rue de la Pépinière	2304
MA 08	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 20 rue Laure Diebold	20, rue Laure Diebold	4867
MA 08	DFPE	11113	Halle-garderie	Halle-garderie 2 rue de Florence	2, rue de Florence	2464
MA 08	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 206 rue du Faubourg Saint-Honoré (ex- crèche collective)	206, rue du Faubourg Saint-Honoré	2082
MA 08	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 11 rue Maleville (ex- halle-garderie)	11, rue Maleville	2411
MA 08	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 22 rue Laure Diebold	22, rue Laure Diebold	4868
MA 08	DJS	12311	Gymnase	Gymnase Roquépine	18, rue Roquépine	2931
MA 08	DJS	12411	Centre Paris Anim'	Centre Paris Anim' Besujon	208, rue du Faubourg Saint-Honoré	3045
MA 08	DJS	12412	Bain-douches	Bains-douches Rome	43, rue de Rome	3939

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

### Délibération n° 08/24/78

**Objet : 2024 DDCT 161**

**Subventions de 94 650€ à 14 associations, au titre de l'appel à projets « Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits au Théâtre de la Concorde » à Paris 8<sup>ème</sup> arrondissement et conventions d'objectifs**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, L.2144-3 et L.2511-13;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'attribuer des subventions à 14 associations, au titre de l'appel à projets « Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits au Théâtre de la Concorde » à Paris 8<sup>ème</sup> arrondissement et conventions d'objectifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 94 650€ à 14 associations, au titre de l'appel à projets « Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits au Théâtre de la Concorde » à Paris 8<sup>ème</sup> arrondissement et conventions d'objectifs

Abstention de Mme LECUYER

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 08/24/79**

**Objet : 2024 DDCT 167**

**Grille tarifaire du droit d'entrée des ateliers, conférences et spectacles du Théâtre de la Concorde – Espace Cardin**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121- 29, L.2122- 21 et L.2144- 3;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1, L.2125-1 et L.2125-3 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de fixer la grille tarifaire du droit d'entrée des ateliers, conférences et spectacles du Théâtre de la Concorde – Espace Cardin ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une grille tarifaire du droit d'entrée des ateliers, conférences et spectacles du Théâtre de la Concorde – Espace Cardin

Abstention de Mme LECUYER

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 08/24/80**

**Objet : 2024 DDCT 168**

**Théâtre de la Concorde – Espace Cardin - Convention de partenariat avec le journal le Nouvel Obs et convention de partenariat avec l'institut Rafael, Maison de l'après cancer**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, L.2144-3 et L.2511-13;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer d'une part une convention de partenariat avec la direction du Nouvel Observateur du Monde, Société anonyme, chargée de l'édition du journal le Nouvel Obs et d'autre part, de signer une convention de partenariat avec l'Institut Rafaël – Maison de l'après cancer, association Loi 1901 ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au théâtre de la Concorde – Espace Cardin - Convention de partenariat avec le journal le Nouvel Obs et convention de partenariat avec l'institut Rafael, Maison de l'après cancer

Abstention de Mme LECUYER

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

Délibération n° 08/24/81

**Objet : 2024 DAE 6**

**Subventions de 500.000 euros, avance remboursable (500.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1511-2, L 2511-1 et suivants ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Ile- de- France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » et sur le fondement du régime d'aide « soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE- PME » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017- 141 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement d'intervention pour la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération par lequel le Maire de Paris demande d'accorder une subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement à l'association Paris Initiative Entreprise et de l'autoriser à signer un avenant à la convention conclue avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 500.000 euros, avance remboursable (500.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

### Délibération n° 08/24/82

**Objet : 2024 DAE 123**

**Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1, L.1411-19 et suivants ;

Vu la 3<sup>ème</sup> partie du Code de la commande publique consacrée aux contrats de concession ;

Vu l'avis du comité social territorial de la direction de l'attractivité et de l'emploi en date du 14 juin 2024 ;

Vu l'avis émis le 10 septembre 2024 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en application de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver le principe de la gestion déléguée des marchés découverts alimentaires et biologiques pour une durée de six ans et de l'autoriser à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

### **DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

Délibération n° 08/24/83

**Objet : 2024 DAE 158**

**Salon d'art contemporain et de design et Salon d'automne sur l'avenue des Champs Élysées du jeudi 17 octobre 2024 au dimanche 27 octobre 2024 - Convention de partenariat et tarification**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et suivants ;

Vu la délibération 2012 DDEES 18 réformant la tarification applicable aux activités commerciales organisées, à titre temporaire, sur le domaine public municipal, en date des 19 et 20 mars 2012 ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt publié le 3 juin 2024 sur le site paris.fr ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation d'appliquer une tarification préférentielle au Salon d'art contemporain et de design et Salon d'automne sur l'avenue des Champs Élysées du jeudi 17 octobre 2024 au dimanche 27 octobre 2024 et de signer une convention de partenariat avec la société ABELIS ;

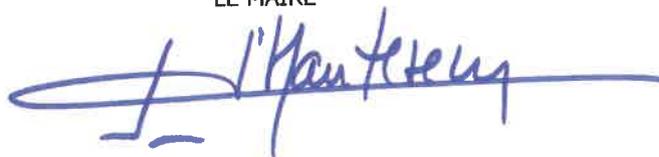
Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au salon d'art contemporain et de design et Salon d'automne sur l'avenue des Champs Élysées du jeudi 17 octobre 2024 au dimanche 27 octobre 2024 - Convention de partenariat et tarification

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

**Délibération n° 08/24/84**

**Objet : 2024 DAE 262**

**Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-00894 du 2 juillet 2024 réglementant la circulation, le stationnement et les permis de stationnement sur les voies réservées, les voies de délestage et les voies concourantes parisiennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-01052 modifiant l'arrêté préfectoral n°2024-00894 du 02/07/2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-01054 supprimant ou modifiant des tenues de marchés à Paris en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-01058 supprimant des tenues du marché aux timbres en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'accorder une exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés impactés par les interdictions de tenues de marchés. Les commerçants concernés sont :

- Les commerçants abonnés des marchés découverts alimentaires et biologiques,
- Les commerçants du marché aux fleurs Reine Elizabeth II,
- Les commerçants du marché aux timbres ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 08/24/85**

**Objet : 2024 DFPE 134**

**Subventions de 87 761 euros et conventions avec l'association « ABC Puériculture » (16<sup>e</sup>) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour trois établissements d'accueil du jeune enfant**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'attribuer une subvention d'investissement de trente-six mille cinq cent vingt euros (36 520 euros) à l'association ABC Puériculture (n° Paris Asso 17957 - n° de dossier 2024\_11127) pour des travaux de mise aux normes dans le multi accueil « Coquin Ours » situé 7 bis rue de la Bienfaisance ;

Sur le rapport présenté par Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, Adjointe au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 87 761 euros et conventions avec l'association « ABC Puériculture » (16<sup>e</sup>) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour trois établissements d'accueil du jeune enfant

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 08/24/86**

**Objet : 2024 DASCO 34  
Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de  
fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760  
euros) et subventions pour travaux (191 858 euros)**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2023 DASCO 84, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges autonomes (10 757 109 euros) ;

Vu la délibération 2023 DASCO 85, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges imbriqués avec un lycée (2 738 585 euros) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), de subventions d'équipement (258 760 euros), et de subventions pour travaux (191 858 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

**Délibération n° 08/24/87**

**Objet : 2024 DASCO 35  
Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement  
2025 (8 699 901 euros)**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'approbation de dotations initiales de fonctionnement des collèges publics autonomes pour 2025 (8 699 901 euros) ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

**Délibération n° 08/24/88**

**Objet : 2024 DASCO 36**  
**Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros)**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'approbation de dotations initiales de fonctionnement des collèges imbriqués avec un lycée pour l'année 2025 (2 708 721 euros) ;

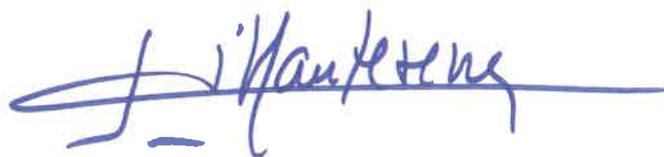
Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros)

LE MAIRE



CONSEIL DU 

## DÉLIBÉRATION

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 08/24/89**

**Objet : 2024 DASCO 56**

**Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2023 DASCO 93 du Conseil de Paris des 3, 4 5 et 6 octobre 2023 approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu le projet de délibération 2024 DASCO 56 par lequel la Maire de Paris demande d'approuver les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

**Délibération n° 08/24/90**

**Objet : 2024 DASCO 88**

**Conventions et subventions associées (24 914 euros) pour la mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité sur le dispositif des ateliers du samedi matin**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 200-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le Règlement Départemental des écoles maternelles et élémentaires de Paris arrêté après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 19 octobre 2021 ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre le Rectorat de Paris, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative au Projet éducatif territorial parisien ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande la signature de conventions annuelles d'objectifs et l'attribution des subventions correspondantes à des associations au titre du dispositif des ateliers du samedi matin ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des conventions et subventions associées (24 914 euros) pour la mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité sur le dispositif des ateliers du samedi matin

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 08/24/91**

**Objet : 2024 DASCO 138**

**Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213.1 à L. 213.10 ;

Vu la délibération 2023 DASCO 93 du Conseil de Paris des 3, 4 5 et 6 octobre 2023 approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu le projet de délibération 2024 DASCO 138 par lequel la Maire de Paris demande d'approuver les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025 ;

Sur le rapport présenté par M. André TILLOY, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

### Délibération n° 08/24/92

#### **Objet : 2024 DEVE 74**

#### **Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024)**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGAlim ;

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC ;

Vu le vœu 244 adopté par le Conseil de Paris du 2, 3, 4 mai 2018 relatif aux cantines sans plastique ;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 du Conseil de Paris de juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022- 2024 ;

Vu la délibération 2021 DEVE 62 DASCO – DASES, relative à l'adoption du Plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne, vu les délibérations 2022 DEVE 49 et 2022 DEVE 89 accordant des subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques en 2022 ;

Vu la délibération 2023 DEVE 48 accordant des subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective en 2023, dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne et du plan alimentation durable ;

Vu la délibération 2023 DEVE 66 accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective en 2023, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de subventionner des acteurs de la restauration collective pour leurs actions en faveur du plan de sortie de plastiques et du plan alimentation durable ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

#### **ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

### Délibération n° 08/24/93

#### **Objet : 2024 DVD 110 Stationnement de surface – mesures d'ajustement**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411-1 et R.311-1, 417- 6 ;

Vu l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (création du FPS) ;

Vu le décret n°2015- 557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L.2333- 87 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R.2333-120-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les 16 délibérations DVD votées par le Conseil de Paris de 2017 à 2024 relatives au stationnement de surface ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'approbation, de la suppression des Forfait de PostStationnement apposés aux abonnés aux tarifs résidentiel et professionnel sédentaire qui ont le plus été gênés pour stationner en bas de chez eux ou à proximité de leur local commercial, par les zones rouges établies lors des Jeux Olympiques et Paralympiques, le report au 1<sup>er</sup> octobre 2024 de la tarification au poids des véhicules et la fixation du seuil d'application des dispositions de la délibération 2024 DVD 43-2 aux véhicules dont le type de carburant ou de source d'énergie est listé en annexe de la délibération 2022 DVD 3-1 à 2 tonnes ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Conseiller du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

#### **DELIBERE**

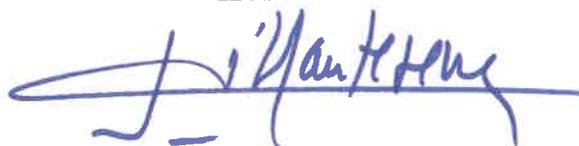
#### **ARTICLE UNIQUE :**

**A LA MAJORITE (1 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au stationnement de surface – mesures d'ajustement

**Suffrage exprimé POUR le projet: 1** (Mme Athénaïs MICHEL)

**Abstention : 12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRİKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

Délibération n° 08/24/94**Objet : V08 2024 12****Voeu de Mme LECUYER pour que la Ville de Paris participe pleinement au cofinancement du plan "un métro pour tous" proposé par la Présidente de la Région Île-de-France**

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LECUYER

-----

Considérant, d'une part, que la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France et du syndicat Île-de-France Mobilité, Valérie PÉCRESE, a proposé le 27 août un plan intitulé "un métro pour tous" qui vise à mettre en accessibilité le réseau des 13 lignes historiques du métro parisien d'ici à 20 ans,

Considérant que Valérie PÉCRESE s'engage à ce que la Région Île-de-France finance le tiers du coût de ce plan, estimé entre 15 et 20 milliards d'euros, et appelle l'État et la Ville de Paris à participer au cofinancement des deux-tiers restants,

Considérant, d'autre part, que la mobilité de tous les Parisiens est un enjeu majeur pour la capitale, qu'elle est une condition de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et qu'elle doit être un objectif prioritaire des politiques publiques déployées pour moderniser et adapter les transports en commun,

Considérant qu'un Parisien sur deux connaît ou connaîtra une situation de handicap au cours de sa vie et que l'allongement de la durée de la vie fait que tous les Parisiens sont ou seront concernés par l'accessibilité des transports, Considérant que la prise en compte du handicap est d'abord un devoir moral, Considérant que la prise en compte du handicap est ensuite une source de progrès pour la société dans son ensemble, les progrès pour l'accessibilité des transports profitant par exemple au confort des personnes âgées et des parents avec enfants en bas âge,

Considérant que l'évolution des mentalités sur le handicap et sur les personnes en situation de handicap est une nécessaire prise en compte de la différence et donc un facteur de cohésion sociale,

Considérant qu'une participation de la Ville de Paris au tiers du financement du plan vicennal représente un coût compris entre 250 et 333 millions d'euros par an, soit entre 2,7% et 3,5% de ses dépenses annuelles de fonctionnement,

Considérant que la bonne utilisation des ressources publiques exige de prévoir plusieurs scénarios chiffrés pour les travaux de mise en accessibilité et la priorisation des stations, en fonction de la difficulté technique et de l'affluence publique, de sorte que la mise en accessibilité du réseau soit progressive, sur 20 ans, et éventuellement partielle à terme,

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8<sup>e</sup> arrondissement, le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement émet le voeu que la Ville de Paris :

CONSEIL DU 8

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

Délibération n° 08/24/94 (suite)

## DÉLIBÉRATION

1. participe pleinement au cofinancement du plan "un métro pour tous" proposé par la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France ;
2. identifie pour chaque ligne de métro et dans chaque arrondissement desservi, en associant les élus locaux, les stations qui bénéficieront prioritairement de la mise en accessibilité progressive du réseau, en privilégiant le volume des entrées et des sorties.

### ARTICLE UNIQUE

**A LA MAJORITE (10 voix)**, le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

**Suffrage exprimé POUR le projet: 1** (Mme Catherine LECUYER)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet : 10** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

**Abstention : 2** (Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

LE MAIRE

